

THAÏLANDE

Dix ans après les évènements de mai 1992, toujours pas de justice pour les victimes

Index AI : ASA 39/004/02

Embargo : 16 mai 2002 (17 h 00GMT)

Au cours du mois de mai 1992, à Bangkok, l'armée thaïlandaise a violemment réprimé des manifestations de masse en faveur de la démocratie. Au moins 52 personnes ont été tuées, des centaines d'autres ont été blessées et 34 ont « disparu » sans laisser de trace. Dix ans après ces évènements, les responsables présumés n'ont toujours pas été traduits en justice.

« *Les familles des personnes tuées ou "disparues" et les blessés attendent toujours que la lumière soit faite sur ces évènements et que justice soit rendue. Ils ne doivent pas attendre dix ans de plus* », a déclaré Amnesty International à l'occasion de la commémoration des manifestations de mai 1992.

Les événements qui se sont produits il y a dix ans ont marqué un tournant dans la vie politique thaïlandaise. Après le massacre de Bangkok, l'armée s'est, en général, abstenue d'interférer dans la politique. Cependant, aucun des commandants militaires ayant donné l'ordre d'ouvrir le feu sur des manifestants non armés n'a eu à répondre de ses actes devant un tribunal.

Aujourd'hui (jeudi 16 mai), la population thaïlandaise va célébrer le 10^e anniversaire du mouvement en faveur de la démocratie, en attendant d'autres réformes nécessaires en matière de droits humains. Un séminaire sur ce thème se tient en ce moment à Bangkok et une marche à la mémoire des victimes est organisée le 19 mai en direction du monument à la démocratie.

« *Au cours des dix dernières années, la situation en matière de droits humains s'est considérablement améliorée en Thaïlande. Une nouvelle constitution a été promulguée en octobre 1997, prévoyant, entre autres réformes, la création d'une Commission nationale des droits humains. Cependant, les membres des forces de sécurité, notamment les militaires et les policiers, ne sont en général pas tenus de rendre des comptes pour les actes de torture ou les*

homicides illégaux de civils perpétrés. En outre, la peine de mort est toujours appliquée en Thaïlande ; en avril 2002, cinq condamnés ont été exécutés », a ajouté l'organisation de défense des droits humains.

Contexte

En février 1991, un coup d'État militaire a renversé le gouvernement civil dirigé par Chatichai Choonhava, élu démocratiquement, et un Conseil national de maintien de la paix (CNMP) a été créé. À la suite des élections générales de mars 1992, le général Suchinda Kraprayoon, un des principaux artisans de ce coup d'État, a été nommé Premier ministre.

En mai 1992, des milliers de personnes ont manifesté pour protester contre cette nomination. Au cours des manifestations, les forces de sécurité ont ouvert le feu à hauteur de tête sur des manifestants non armés et ont frappé à coups de matraque et de pied des civils qui ne constituaient pas une menace pour leur sécurité.

Le 23 mai 1992, le général Suchinda Kraprayoon a pris un décret d'amnistie de grande envergure, s'appliquant apparemment aux manifestants comme aux membres des forces armées. Le lendemain, il a démissionné de son poste de Premier ministre et un gouvernement intérimaire a dirigé le pays jusqu'à l'élection de Chuan Leepkai, en septembre 1992. Immédiatement après, les autorités judiciaires thaïlandaises ont confirmé la légalité du décret d'amnistie.

En juillet 1992, un Comité des proches des héros de mai 1992 a été créé, comprenant des familles des personnes « disparues », tuées ou handicapées. Les membres de ce comité travaillent depuis dix ans pour que la lumière soit faite, mais jusqu'à présent leurs efforts n'ont pas abouti.

À la suite des événements de mai 1992, plusieurs commissions ont été mises en place par le gouvernement afin d'enquêter sur ces faits. Des extraits des rapports de ces commissions ont été rendus publics, mais personne n'a été formellement désigné comme étant responsable d'avoir donné l'ordre d'ouvrir le feu sur des manifestants non armés et majoritairement pacifiques.

En septembre 2001, le Premier ministre Thaksin Shinawatra a mis en place une

nouvelle commission chargée de faire la lumière sur ces événements, présidée par l'ancien Premier ministre Anand Panyarachun. Les membres de cette commission ont recueilli des témoignages des familles des victimes, mais à ce jour il n'y a eu aucun résultat.

En octobre 2001, 34 cas de personnes « disparues » au cours des événements de mai 1992 ont été soumis au Groupe de travail des Nations unies sur les disparitions forcées ou involontaires. Il en a accepté 31, qui ont ensuite été transmis au gouvernement royal thaïlandais. Selon la Commission des droits de l'homme des Nations unies en 2002, le Groupe de travail n'a reçu aucune information nouvelle du gouvernement concernant le sort de ces personnes « disparues ».

Amnesty International appelle le gouvernement royal thaïlandais à rendre public les résultats des enquêtes, afin que toute la lumière soit faite sur ces événements. Par ailleurs, l'organisation de défense des droits humains prie instamment le gouvernement de traduire en justice les personnes identifiées comme responsables à l'issue de ces investigations et d'octroyer des indemnités suffisantes aux victimes et à leurs familles. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web : www.amnesty.org